

- Programme santé maternelle et infantile/SR : 570 millions ;
- Appui au programme SIDA : 709 millions
- Projet d'appui au Programme élargi de Vaccination : 470 millions ;
- Construction et équipement hôpital Dallal Jam : 750 millions ;
- Renforcement des soins de santé maternelle et néonatale : 75 millions ;
- Amélioration de la santé maternelle/Louga : 409 millions ;
- Financement de la santé et de la Nutrition : 35 millions ;
- Programme santé Luxembourg : 135 millions
- Renforcement système santé/G2G/USAID : 150 millions ;
- Equipement en énergie solaire des postes de santé ruraux : 100 millions ;
- Surveillance des maladies (REDISSE) : 50 millions ;
- Contrats d'Objectifs et de Moyens des EPS : 5 milliards ;

Toutefois, je signale à votre attention, à toutes fins utiles, que la répartition définitive de cette enveloppe relève de la compétence de vos services.

Pour permettre à mes services de respecter le délai de dépôt de la loi de finances, prévu le jour de l'ouverture de la session ordinaire unique conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre pour la transmission, au plus tard le **05 août 2016**, du projet de budget 2017 de votre département, accompagné du document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD 2017-2019) et du projet annuel de performance (PAP) de chaque programme, dont les crédits seront traités sous format programme en raison de la nouvelle approche budgétaire.

Dans cette perspective, les canevas de présentation desdits documents sont joints en annexe et mes services ont été instruits de se tenir à la disposition des vôtres, pour apporter l'appui nécessaire.

Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Plan

Amadou BA

Pièces jointes : (03)
Canevas DPPD
Canevas projet de budget 2017
Canevas PAP

07 JUIL 2016,
Dakar, le.....

Le Ministre

O B J E T : Notification des enveloppes budgétaires indicatives 2017 -2019

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2017, les montants des enveloppes budgétaires indicatives pour la période 2017 -2019.

Ces enveloppes qui pourraient connaître des variations en fonction des arbitrages de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Président de la République, se présentent ainsi qu'il suit, par catégories de dépenses:

Libellé	Enveloppe indicative 2017	Estimation 2018	Estimation 2019
54 - Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	109 437 920 258	116 551 205 700	115 515 388 439
PERSONNEL	36 820 078 258	39 952 363 700	43 147 546 439
BIENS ET SERVICES	7 300 597 000	7 300 597 000	8 000 597 000
TRANSFERTS COURANTS	37 923 245 000	37 873 245 000	38 273 245 000
INVESTISSEMENT	27 394 000 000	31 425 000 000	26 094 000 000

Le montant de l'enveloppe budgétaire indicative, allouée à votre département, au titre de l'année 2017, est arrêté à la somme **109 437 920 258 FCFA** et prend en compte pour l'investissement, les financements de projets et programmes en cours sur ressources internes ainsi que le financement des contreparties des projets et programmes suivants :

//-)

Madame Eva Marie Coll SECK
Ministre de la Santé et de l'Action sociale
DAKAR

.../...